

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 23 MARS 2023

DEL-2023-90

L'An deux mille vingt-trois, le vingt-trois mars, à 14 heures 30, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 16/03/2023, s'est réuni 'Salle de réunion - Bât. Le Carat' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

**Etaient présents :**

Mmes PARIS, MERMIER, TARAGON.

MM. AEBISCHER, BAUD-GRASSET, CHASSAGNE, DAVIET, DESCHAMPS, FRANCOIS, HACQUIN, JACQUES, STEYER.

**Avaient donné pouvoir :**

MM. COUTIER, GYSELINCK, PEUGNIEZ, RATSIMBA.

**Etaient absents ou excusés :**

Mmes DALL'AGLIO, DETURCHE.

MM. BOISIER, BOUVARD, DEAGE, GILLET, MATHIAN, OBERLI, SADDIER.

**Assistaient également à la réunion :**

Mmes DARDE, GIZARD, JAILLET, KHAY, PERRILLAT,

MM. CHEVALLOT, LOUVEAU, MALOSSE, SCOTTON, VIVIAN : du SYANE.

**Membres en exercice : 25**

**Présents : 12**

**Représentés par mandat : 4**

---

**Objet : FOURNITURE D'ELECTRICITE ET DE SERVICES ASSOCIES - AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT POUR SIGNER LES ACCORDS-CADRES ET LES MARCHES SUBSEQUENTS ISSUS DU GROUPEMENT DE COMMANDE CONSTITUE**

**Exposé du Président,**

Au cours de sa séance du 21 novembre 2014, le Bureau du SYANE a approuvé la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés, organisé et coordonné par le Syndicat, et l'a modifié au cours de sa séance du 28 janvier 2021.

Dans le même temps, et par une même délibération, le Bureau a approuvé l'adhésion du SYANE à ce groupement et a autorisé le Président à signer la convention constitutive de ce groupement.

Le SYANE a récemment lancé une consultation, pour la conclusion de deux accords-cadres pour la période 2024-2027 :

- Lot 1 - points de livraison relevant des segments tarifaires de distribution C2, C3, C4 et C5 sur le périmètre du gestionnaire de réseau de distribution ENEDIS.
- Lot 2 - points de livraison relevant des segments tarifaires de distribution C2, C3, C4 et C5 sur le périmètre des distributeurs non nationalisés constitués de la Régie d'Electricité de Thônes (RET), d'Energies et Services de Seyssel (ESS), du SAIC Pers-Loisings, de la Régie Municipale Gaz et

Electricité de Bonneville, de la Régie Communale d'Electricité des Houches et de la Régie Municipale Gaz et Electricité de Sallanches.

Il est proposé aux membres du Bureau d'autoriser le Président à signer les accords-cadres après attribution par la Commission d'Appel d'Offres, et les marchés subséquents conclus sur la base de ces accords-cadres.

Conformément au principe posé par la jurisprudence, il convient, pour l'autorisation donnée au Président de signer les marchés, de mentionner dans la délibération le montant prévisionnel de l'achat.

L'ensemble des collectivités, établissements et organismes ayant manifesté leur intérêt d'adhérer au groupement pour les contrats d'électricité liés au lot 1 représente un volume prévisionnel d'environ 179,4 GWh par an.

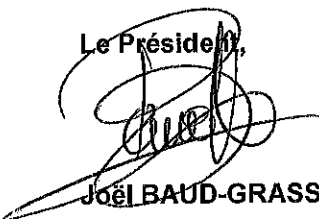
L'ensemble des collectivités, établissements et organismes ayant manifesté leur intérêt d'adhérer au groupement pour les contrats d'électricité liés au lot 2 représente un volume prévisionnel d'environ 8,1 GWh par an.

Le montant prévisionnel des marchés subséquents est évalué à environ 74 M€ TTC par an, ou 295,6 M€ TTC pour une durée prévisionnelle d'accord-cadre et de marchés subséquents de 4 ans, sur la base d'une estimation des consommations d'électricité.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à autoriser le Président à signer les accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés, organisé et coordonné par le SYANE, pour un montant prévisionnel de 295,6 M€ TTC pour un accord-cadre d'une durée prévisionnelle de fourniture de 4 ans, soit 74 M€ TTC par an.

**Adopté à l'unanimité.**

Le Président,  
  
Joël BAUD-GRASSET.

